Monsieur Michel MATHIEU
Directeur Général LCL

Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Lettre ouverte

Villejuif, le 3 novembre 2020

Objet : Mail du 2 novembre, deuxième confinement

Monsieur le Directeur Général,

C'est avec toujours autant d'incompréhension que les salariés ont pris connaissance de votre mail du 2 novembre.

Comment ne pas réagir à vos propos quand vous interdisez le travail à distance des salariés dans le réseau commercial alors que cela a été possible lors du premier confinement ? Comment rester de marbre quand vous n'aménagez même pas les conditions et les horaires d'ouverture des agences, que vous harcelez vos clients par l'envoi multiple de SMS rappelant que l'ensemble des agences restent ouvertes aux horaires habituels, au risque de créer du flux outre mesure, ... ?

Il est indécent de dire que *« vous mesurez l'engagement de chacun »* alors que vous les exposez sciemment au risque et que rien n'est fait par LCL pour endiguer la pandémie en limitant les interactions et les déplacements.

Il est indécent de lire dans vos propos que *« nous sommes prêts à affronter ce nouveau confinement grâce à votre capacités d'adaptation, votre mobilisation et à l'organisation mise en place ces derniers mois, que ce soit en présentiel ou à distance. »* Certes, depuis le 29 octobre, le télétravail a été généralisé dans les états-majors, les fonctions support du siège et les services de back-office. Mais vous n'avez prévu aucune mesure adaptée pour protéger les salariés en plus grand nombre et les plus exposés, car au contact de la clientèle. Pour le réseau commercial, *« l'organisation de ces derniers mois »*, **c'est l'ouverture pure et simple des agences, sans restriction ni adaptation**.

Il est indécent de rappeler que *« nous avons, tous ensemble, su faire preuve d'agilité et de solidarité »*. Les salariés de LCL ont tout accepté depuis le début de cette pandémie : la prise de congés imposés, une « primette » de 300 euros attribuée au compte goutte et dont beaucoup ont été exclus, le manque de souplesse, justement, lorsqu'il a fallu répondre aux problématiques de garde d'enfants, … Vous ne leur avez accordé aucune reconnaissance, bien au contraire puisque les objectifs commerciaux initiaux sont maintenus.

Il est particulièrement indécent, voire cynique, pour ne pas dire odieux, de lire que vous les assurez de votre soutien « *alors que vous-mêmes et vos familles êtes parfois douloureusement touchés par la pandémie »* Vous ne faites rien, absolument rien, pour protéger vos salariés, si ce n'est leur distribuer des masques, du gel et des plexiglass, parfois à se partager, pour ces derniers. Les moyens de protection individuels sont, certes, indispensables, mais ils ne sont pas la panacée. La preuve, puisque malgré cela l'épidémie galope.
Savez-vous combien il a fallu de combat pour que la DRH soit contrainte d'accepter que des salariés fragiles ou en contact avec des personnes fragiles puissent rester en travail à distance ? Doit-on mettre la même énergie juste pour obtenir le droit de travailler à distance alors que vous recommandez aux salariés chaque soir de partir avec le portable que vous leur avez fourni au printemps? Que faut-il faire pour que LCL mette en place des mesures jugulant les déplacements et interactions ?

Monsieur le Directeur Général, au lieu des les remercier *« une nouvelle fois »*, expliquez à vos salariés pourquoi ils ne peuvent bénéficier du télétravail comme préconisé par le Gouvernement ? Pourquoi vous leur refusez aujourd'hui les modes d'organisation du travail que LCL a mis en place au printemps (horaires restreints, rotations en télétravail, accueil des clients uniquement sur RDV, …), avec un certain succès ?

Vous et le COMEX exprimez votre gratitude et votre fierté. Moi je crois, monsieur le Directeur Général, que les salariés ont besoin d'être protégés et se sentir en sécurité. Au lieu de leur offrir votre gratitude et votre fierté, offrez leur, avant tout, du travail à distance, l'accueil des clients uniquement sur RDV, des horaires d'ouverture aménagés, … Bref, de véritables mesures de protection, auxquelles vous êtes tenu en tant qu'employeur responsable et acteur dans la lutte contre la propagation de ce virus.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, monsieur, mes salutations

Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale ***FO LCL***

Délégation Nationale ***FO LCL***
Immeuble Rhin - BC 500-04
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05
fo_delegation-nationale@lcl.fr

Restez informés et connectés à FO-LCL
Appli FO LCL
twitter.com/FOLCL
FO LCL